

Les incendies de forêts : quelle évolution du risque et comment les propriétaires forestiers peuvent y faire face

par Eric RIGOLOT et Rémi SAVAZZI

Si d'énormes progrès ont été fait en matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêts en France, il n'en demeure pas moins que le risque est toujours présent et de plus en plus élevé du fait des changements climatiques. Les propriétaires forestiers privés peuvent contribuer à améliorer cette prévention, à leur échelle, grâce notamment à des actions de sensibilisation ou de gestion.

L'objet de cette intervention n'est pas de faire un cours complet sur le risque incendie et la prévention, mais de donner quelques clés aux propriétaires forestiers sur le contexte et sur les mesures possibles à leur niveau.

A l'échelle de l'Europe et notamment des pays méditerranéens le risque incendie est en nette hausse sur les dernières décennies. Des études mettant en relation les séries historiques de climat et les statistiques incendies ont mis en évidence une augmentation de la fréquence des incendies et des surfaces brûlées qui va de pair avec le réchauffement climatique. En France méditerranéenne la tendance des statistiques incendie depuis une quarantaine d'années est plutôt à la baisse des surfaces brûlées. Mais cela ne s'explique pas forcément par une diminution du risque (même si une part importante des dix dernières années a connu des conditions climatiques plutôt favorables) mais surtout par l'efficacité croissante des mesures de prévention et des stratégies de lutte (en particulier la stratégie d'attaque massive et prioritaire des feux naissants). Cependant les conditions de sécheresse exceptionnelles de l'été 2016 et le bilan élevé qui en a résulté nous rappellent que le risque est toujours bien présent, d'autant plus que la fréquence de ces conditions peut augmenter avec le changement climatique.

A l'échelle de l'Europe les modèles de climat prévoient à la fois une augmentation générale des valeurs moyennes des indices de risque, notamment de l'Indice Forêt-Météo (FWI canadien) utilisé dans quasiment tous les pays pour mesurer le risque, mais aussi une augmentation de la durée de la saison à risque, en particulier en France où la durée d'un centaine de jours, actuellement inférieure à celle des autres pays méditerranéens, pourrait plus que doubler à l'horizon 2100. D'autre part, en France, des modèles prévoient une extension spatiale de la zone à risque incendie vers l'ouest et le nord. Si le risque est déjà nettement présent en région PACA, il peut y avoir un impact indirect par une dilution et une usure des moyens de préventions et de lutte amenés à intervenir sur une plus grande surface et pendant une durée plus longue.

Le changement climatique peut donc amener des feux plus fréquents, plus intenses contre lesquels il pourrait être plus difficile de lutter, ce qui aura pour conséquences plus de difficultés de reconstitution, sans oublier les problèmes multirisques avec des reprises d'érosion, coulées de boues, chutes de pierres...

Face à ce constat, on peut proposer des pistes de réponse à plusieurs niveaux pour prendre en compte le risque et ses évolutions.

Avant tout, même si cela semble relever du bon sens, il est important de ne pas relâcher l'attention pour les dispositifs de prévention

et de lutte existants qui ont montré toute leur efficacité. Bien que cela relève du niveau institutionnel (Etat et collectivités) et qu'un développement détaillé de ces dispositifs ne soit pas dans le sujet de cette intervention, il y a certains points sur lesquels on peut insister et auxquels les propriétaires forestiers peuvent contribuer.

Un des éléments de la prévention est la sensibilisation aux causes d'incendie. Hormis environ 10% des feux qui sont d'origine naturelle (foudre) et environ 15% qui sont liés aux réseaux (voies ferrées, lignes électriques...), la grande majorité des départs sont liés à l'homme. Et trop de gens croient encore que la plupart des feux sont d'origine criminelle, mais même si ces feux peuvent brûler de grandes surfaces car allumés au mauvais endroit et/ou au mauvais moment, ils ne représentent en nombre qu'un peu moins de 20%. Plus de la moitié des feux ont une cause accidentelle, liés à des imprudences des particuliers ou des professionnels (notamment agriculteurs et forestiers). Il est donc de la responsabilité de tous de rester vigilant sans penser que ça n'arrive qu'aux autres, et de porter largement ce message de vigilance.

Autre point important : les dispositifs de surveillance et de lutte s'appuient sur un réseau d'équipements adaptés (pistes, points d'eau, coupures de combustible...) et entretenus (débroussaillage mécanique, brûlages dirigés...). La logique d'implantation de ces ouvrages, réfléchi au niveau des massifs, s'affranchit de la nature de propriété des terrains traversés. Tous les propriétaires forestiers peuvent donc contribuer à la réussite des dispositifs en facilitant l'implantation et l'entretien des équipements qui pourraient toucher leur propriété.

Enfin un des outils clés de la prévention, tant contre les départs de feux que contre l'impact d'un incendie sur les constructions, est le débroussaillage obligatoire, en application du Code Forestier et des arrêtés préfectoraux le déclinant. Le législateur fait porter la responsabilité de ce débroussaillage aux propriétaires des constructions concernées, qu'ils soient propriétaires ou non des terrains à débroussailler. Là aussi comme pour les équipements cités précédemment, les propriétaires forestiers peuvent contribuer à la prévention en facilitant la mise en œuvre du débroussaillage incombant aux propriétaires de constructions limitrophes de leurs propriétés.

Photo 1 :

Peuplement de pin d'Alep avec sous-étage peu important ayant résisté au passage de l'incendie.

Photo R.S. / ONF



Si au travers des sujets abordés précédemment, il paraît clair que les propriétaires forestiers ne peuvent contribuer que très partiellement aux dispositifs de prévention et de lutte qui relèvent d'un niveau supérieur, on peut quand même aborder le sujet de la gestion de leur forêt dans ce contexte, en posant par exemple la question de la sylviculture préventive. Le principe, qui n'est pas forcément applicable partout, certaines structures de peuplement s'y prêtant mieux que d'autres, est d'accompagner les actions sylvicoles classiques en essayant de limiter les effets du passage du feu. Cela peut consister à créer de la discontinuité (entre peuplements, ou entre le sol et les houppiers) pour limiter la progression du feu, à améliorer le traitement des rémanents afin de diminuer le combustible disponible, ou encore à maintenir et protéger des îlots de semenciers pour faciliter la régénération. Il faut bien préciser qu'il s'agit d'une sylviculture à appliquer dans le massif, n'ayant pas pour but d'arrêter le feu. Cela n'a rien à voir avec les coupures de combustible mises en œuvre le long des pistes ou dans le cadre du débroussaillage obligatoire qui ont pour but d'empêcher le départ du feu ou de stopper sa propagation. Les prescriptions sont donc un peu différentes, notamment dans le traitement des arbres : au contraire de vouloir créer une discontinuité totale jusque dans les houppiers avec en contrepartie la nécessité d'un entretien à intervalles rappro-

chés, on cherche à maintenir le couvert pour limiter le sous-étage dans le but de faire des entretiens beaucoup plus espacés...

Enfin si malheureusement le feu a touché leur propriété, on peut finir par quelques conseils aux propriétaires. La priorité après le passage du feu est de maintenir et protéger les sols, par exemple par la mise en place de fascines dans les pentes (technique consistant à disposer des branches ou troncs calcinés en travers de la pente en les maintenant par les souches des arbres abattus) ou en favorisant un paillage naturel par le maintien de rémanents au sol protégeant à la fois les sols mais aussi les graines et semis. Ensuite il est très souvent préférable de favoriser et accompagner la régénération naturelle plutôt que de vouloir à tout prix replanter. La plantation ne doit être envisagée que dans des conditions vraiment favorables pour éviter des échecs comme on en a trop vu par le passé.

Pour plus de détails sur la sylviculture et la reconstitution, on consultera utilement l'ouvrage « *Le pin d'Alep en France : 17 fiches pour connaître et gérer* » de Bernard Prévosto aux éditions Quae, 2013. Cet ouvrage traite uniquement du pin d'Alep, essence très présente en PACA, mais une partie des éléments sont reproductibles dans d'autres contextes.

E.R., R.S.

Eric RIGOLOTT
INRA
Institut national
de la recherche
agronomique
UR Écologie des forêts
méditerranéennes
eric.rigolot@inra.fr

Rémi SAVAZZI
Office national des
forêts
Service DFCI
Méditerranée
remi.savazzi@onf.fr

Résumé

L'objet de cette intervention est de donner quelques clés aux propriétaires forestiers sur l'évolution du risque incendie de forêt et sur les mesures possibles qu'ils peuvent prendre à leur niveau.

À l'échelle de l'Europe les modèles de climat prévoient une augmentation du risque incendie qui se traduirait en France par une fréquence et une durée accrues de saisons de feux difficiles, et une extension de la zone à risque incendie vers l'ouest et le nord. En Europe du sud, ce risque est en nette hausse sur les dernières décennies et les surfaces brûlées augmentent, sauf en France, où le risque est encore contenu. Face à ce constat il convient de ne pas relâcher, voire d'augmenter, l'effort de prévention (limitation des départs de feux, équipement des massifs, obligation légale de débroussaillage) et, à leur niveau, les propriétaires peuvent y contribuer. Ils peuvent surtout mettre en place, quand les peuplements le permettent, une sylviculture adaptée au contexte d'incendie, dont quelques principes sont rappelés.

Summary

Forest wildfire: how the risk is evolving and how forest landowners can meet the challenge

The aim of this contribution is to give forest landowners some guidelines concerning the evolution of the threat of wildfire and what, at their level, they can do about it. At the European level, climate models forecast a rise in the threat of wildfire which, in France, will result in an increase in the frequency and duration of the seasons of hard-to-control fires, along with an extension towards the north and west of the zones at risk. In Southern Europe over the last few decades, the threat of wildfire has been notably higher, with an increase in the burnt-out area except in France where the risk has been kept under control. Given this context, there must be no slacking off in prevention (limiting outbreaks, equipping entire forested massifs, compulsory ground clearance) - indeed, there should be an increase in such measures and here landowners can make a contribution. Above all, in areas where stands facilitate it, owners should implement silvicultural methods adapted to the risk of wildfire; some guidelines are reviewed in this article.